Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l`Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **411 00 20460-6363-300 ml**
411 00 20470-6364-1 L
411 00 20480-6365-20 L
411 00 20650-200 L

Dénomination **ENGINE CLEANER DIESEL**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire **Additif pour le nettoyage des systèmes d'injection diesel**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **Meccanocar Italia S.r.l.**
Adresse **Via San Francesco, 22**
Localité et Etat **56033 Capannoli (PI)**
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de sécurité. **moreno.meini@meccanocar.it**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H302	Nocif en cas d`ingestion.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

Mentions d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H302+H332	Nocif en cas d`ingestion ou d`inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH208	Contient:, AMMINE, POLIETILENEPOLI, PRODOTTI DI REAZIONE CON DERIVATI POLIISOBUTENILICI DI ANIDRIDE SUCCINICA Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273	Éviter le rejet dans l`environnement.
P261	Éviter de respirer les fumées / brouillards / vapeurs.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Contient: 2-ETILESANOLO
NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
2-ETILESANOLO		
CAS 104-76-7	70 ≤ x < 74	Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335
CE 203-234-3		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119487289-20-XXXX		
NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE		
CAS 27247-96-7	25 ≤ x < 26,5	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Aquatic Chronic 2 H411, EUH044, EUH066
CE 248-363-6		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119539586-27-XXXX		
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)		
CAS 64742-94-5	2,5 ≤ x < 3	Asp. Tox. 1 H304, EUH066
CE 265-198-5		
INDEX 649-424-00-3		
N° Reg. 01-2119463588-24-XXXX		
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		
CAS 95-63-6	0,2 ≤ x < 0,25	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411
CE 202-436-9		
INDEX 601-043-00-3		
N° Reg. 01-2119472135-42-XXXX		
MESITYLENE		
CAS 108-67-8	0 ≤ x < 0,05	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411
CE 203-604-4		
INDEX 601-025-00-5		

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l`eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.
PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d`arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.
INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. En présence de poussières dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques. Éviter la formation de poussières et la dispersion du produit dans l`air.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Il peut être recommandé de laver à l'eau les surfaces éventuellement contaminées par des traces de poudre en évitant que l'eau de lavage ne se déverse dans les égouts.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Avertir les autorités compétentes dans le cas où le produit aurait atteint des cours d`eau ou dans le cas où il aurait contaminé le sol ou la végétation.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

2-ETILESANOLO

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,017	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,002	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,284	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,028	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	55	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,047	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				1,1 mg/kg bw/d				
Inhalation	26,6 mg/m3		26,6 mg/m3	2,3 mg/m3	53,2 mg/m3		53,2 mg/m3	12,8 mg/m3
Dermique				11,4 mg/kg bw/d				23 mg/kg bw/d

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,08	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,08	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,074	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,074	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,0191	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				2,5 mg/kg bw/d				
Inhalation				8,7 mg/m3				0,35 mg/m3
Dermique			2,2 mg/kg bw/d	0,52 mg/kg bw/d			4,4 mg/kg bw/d	1 mg/kg bw/d

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				19 mg/kg bw/d				

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	100	20			
VLEP	FRA	100	20	250	50	
VLEP	ITA	100	20			
TLV	NOR	100	20			
VLE	PRT	100	20			
OEL	EU	100	20			
TLV-ACGIH		123	25			

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,12	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,12	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	13,56	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	13,56	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	2,41	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,34	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs	Effets sur les travailleurs

Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				15 mg/kg bw/d				
Inhalation	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3
Dermique				9512 mg/kg bw/d				16171 mg/kg bw/d

MESITYLENE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	100	20			
VLEP	FRA	100	20	250	50	
VLEP	ITA	100	20			
TLV	NOR	100	20			
VLE	PRT	100	20			
OEL	EU	100	20			
TLV-ACGIH		123	25			

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,101	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,101	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	7,86	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	7,86	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	2,02	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1,34	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				15 mg/kg bw/d				
Inhalation	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3
Dermique				9512 mg/kg bw/d				16171 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d`urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS
Se protéger les mains à l`aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).
Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l`eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l`environnement de travail présenterait un risque d`explosion.

PROTECTION DES YEUX
Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d`un risque d`exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d`absorption accidentelle.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d`une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d`un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d`utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.
L`utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l`exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d`urgence, faire usage d`un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d`un respirateur à prise d`air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d`appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l`environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

2-ETILESANOLO

Occhiali di sicurezza ben aderenti. Oltre agli occhiali, indossare una visiera se esiste una ragionevole possibilità di schizzi sul viso.
L'apparecchiatura deve essere conforme alla norma EN 166.
Protezione mani: materiale adatto gomma nitrilica
Valutazione secondo EN 374: livello 6
Spessore del guanto circa 0,55 mm
Tempo di permeazione> 480 min
Spessore del guanto circa 0,8 mm
Protezione per la respirazione: respiratore con filtro A. Maschera completa con filtro sopra menzionato secondo i produttori che utilizzano requisiti o autorespiratore. Le apparecchiature devono essere conformi a EN 136 o EN 140 e EN 143.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	ambre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible

pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d`ébullition	Pas disponible
Intervalle d`ébullition	Pas disponible
Point d`éclair	> 23 °C
Taux d`évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,851
Solubilité	Pas disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d`auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Peut former des mélanges inflammables avec: air.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

2-ETILESANOLO

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

2-ETILESANOLO

Evitare il contatto con calore, scintille, fiamme libere e scariche statiche. Evitare qualsiasi fonte di ignizione.

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Évitez tout contact avec des sources de chaleur, des flammes, des étincelles ou toute autre source d'ignition. Les vapeurs peuvent être explosives. Évitez la surchauffe des conteneurs. Les conteneurs peuvent se casser violemment à cause d'un incendie.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

2-ETILESANOLO

Agenti ossidanti.

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Évitez la contamination par les acides, les alcalis, les agents réducteurs et oxydants, les amines et le phosphore.
Les nitrates d'alkyle en tant que classe de composés réagissent violemment avec les acides minéraux forts après une période d'induction pouvant aller jusqu'à plusieurs heures pour produire une évolution vigoureuse des gaz tels que les oxydes d'azote. Des traces d'oxydes d'azote peuvent favoriser la décomposition des nitrates d'alkyle. Cela peut provoquer la rupture du récipient pendant le chauffage ou l'accumulation de pression s'il est stocké pendant de longues périodes à température ambiante. Les oxydes de métaux de transition ou leurs chélates accélèrent également considérablement le taux de décomposition.

10.6. Produits de décomposition dangereux

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Les produits de la combustion ou de la décomposition thermique du 2-EHN sont les oxydes de carbone et l'azote.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:
11,47 mg/l
LD50 (Oral) du mélange:
2000,00 mg/kg
LD50 (Dermal) du mélange:
>2000 mg/kg

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 2000 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) > 5,28 mg/l/4h Rat

MESITYLENE

LD50 (Or.) 6000 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 2000 mg/kg Rat

2-ETILESANOLO

LD50 (Or.) 2047 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 3000 mg/kg Rat

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

LD50 (Or.) > 10 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 5 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) > 4,6 mg/l/1h Rat

2-ETILESANOLO

Metodo: Equivalente o similare a OECD 401

Affidabilità: 2
Specie: Ratto (Wistar; maschio)
Via d'esposizione: Orale
Risultati: LD50: ca. 2047 mg/kg bw
Metodo: Equivalente o similare a OECD 403
Affidabilità: 2
Specie: Ratto (Sprague-Dawley; maschio/femmina)
Via d'esposizione: Inalazione (vapore+aerosol)
Risultati: LC50: > 0.89 - <= 5.3 mg/L air
Metodo: OECD 402
Affidabilità: 1
Specie: Ratto (WISW (SPF TNO); maschio/femmina)
Via d'esposizione: Cutanea
Risultati: non classificato

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: Loi fédérale sur les substances dangereuses.
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50:> 10 mL / kg pc
Méthode: Loi fédérale sur les substances dangereuses
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Méthode: EPA OTS 798.1175
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50:> 5 000 mg / kg pc
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)
Résultats: CL50:> 5,28 mg / L d'air
Méthode: EPA OTS 798.1100
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50:> 2 000 mg / kg pc

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50: 6 000 mg / kg pc
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (CD (COBS); mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: CL50: 10 200 mg / m^3 d'air
Référence bibliographique:
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (CD (COBS); mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50: 4 autres: mL / kg pc (3440 mg / kg)

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

2-ETILESANOLO

Metodo: OECD 404
Affidabilità: 1
Specie: Coniglio (Small Russian)
Via d'esposizione: Cutanea
Risultati: Altamente irritante

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 404
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non irritant

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Méthode: EPA Guidelines in FR Vol.44, No. 145, pgs. 44054-44093
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: irritant

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.4
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: irritant
Référence bibliographique: Jacobs G et Martens M, Évaluation de la méthode d'essai pour l'irritation cutanée prescrite par l'OCDE et la CEE (1987)

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

2-ETILESANOLO

Metodo: OECD 405
Affidabilità: 1
Specie: Coniglio (Small Russian)
Via d'esposizione: Oculare
Risultati: Categoria 2, irritante per gli occhi

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 405
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: légèrement irritant

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Méthode: EPA OTS 798.4500
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.Contient:AMMINE, POLIETILENEPOLI, PRODOTTI DI REAZIONE CON DERIVATI POLIISOBUTENILICI DI ANIDRIDE SUCCINICA

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: Cochon d'Inde (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406 - références croisées
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; mâle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (souche P '; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-ETILESANOLO

Metodo: OECD 471-test in vitro
Affidabilità: 1
Specie: S. typhimurioum, E.coli
Risultati: Negativo con e senza attivazione metabolica
Metodo: Equivalente o similare a OECD 474-test in vivo
Affidabilità: 2
Specie: Topo (B6C3F1; maschio/femmina)
Via d'esposizione: Cutanea
Risultati: Negativo

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium, E. coli
Résultats: négatifs

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 479
Fiabilité: 1
Espèce: ovaire de hamster chinois
Résultats: négatifs
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 479
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: positifs chez les hommes, négatifs chez les femmes

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 2
Espèce: TA97a, TA98, TA100, TA102
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (Balb / c; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNICITÉ

Susceptible de provoquer le cancer

2-ETILESANOLO

Metodo: Equivalente o similare a OECD 451
Affidabilità: 1
Specie: Ratto (Fischer 344; maschio/femmina)
Via d'esposizione: Orale
Risultati: Negativo

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-ETILESANOLO

Metodo: OECD 416
Affidabilità: 2
Specie: Ratto (Sprague-Dawley; maschio/femmina)
Via d'esposizione: Orale
Risultati: Negativo. NOAEL=3000 ppm

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 421

Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL = 20

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Charles River COBS CD; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)
Résultats: NOAEC = 500 ppm

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut irriter les voies respiratoires

2-ETILESANOLO

Sulla base dei dati disponibili e a mezzo del giudizio di esperti, la sostanza è classificata nella classe di tossicità per organi bersagio per esposizione singola.

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles
2-ETILESANOLO

Voies respiratoires

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Voies respiratoires

Voie d`exposition
2-ETILESANOLO

inhalation

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-ETILESANOLO

Sulla base dei dati disponibili e a mezzo del giudizio di esperti, la sostanza non è classificata nella classe di tossicità per organi bersaglio a esposizione ripetuta.

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

Méthode: OCDE 413 - Lecture croisée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEC> = 120 ppm
Méthode: EPA OPP 82-2
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (albinos; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs, NOAEL = 500 mg / kg pc / jour

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition répétée.

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: OCDE 408 - Lecture croisée
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL = 600 mg / kg pc / jour
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: NOAEC = 1800 mg / m3 d'air

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

MESITYLENE

LC50 - Poissons	12,52 mg/l/96h Carassius auratus
EC50 - Crustacés	6 mg/l/48h Daphnia magna

2-ETILESANOLO

LC50 - Poissons	17,1 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	39 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	16,6 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	5,3 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	5,3 mg/l

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE

EC50 - Crustacés	> 12,6 mg/l/48h

12.2. Persistance et dégradabilité

Distillats de pétrole, charbon, extraits végétaux: ce sont des mélanges d'hydrocarbures paraffiniques, naphtéiques, diterpéniques et aromatiques. Leur comportement sur l'environnement dépend de leur composition. Utiliser de toute manière les bonnes méthodes de travail en évitant de déverser ces produits dans l'environnement. En général ce sont des produits faiblement biodégradables.
2-ETILESANOLO
Rapidamente degradabile, 96% in 9 giorni (OECD TG 301 C)
NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE
Non intrinsèquement dégradable, 0% en 28 jours (OCDE 310)
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)
Distillés de pétrole, carbone, extraits végétaux: mélanges d'hydrocarbures paraffiniques, naphténiques, diterpéniques et aromatiques. Leur comportement sur l'environnement dépend de la composition. Utiliser, dans tous les cas, selon les bonnes pratiques professionnelles en évitant toute élimination dans l'environnement.

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l
Rapidement dégradable	

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)
Rapidement dégradable

MESITYLENE

Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l
NON rapidement dégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	3,65
BCF	243

MESITYLENE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	3,42

12.4. Mobilité dans le sol

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Coefficient de répartition : sol/eau	3,04

MESITYLENE

Coefficient de répartition : sol/eau 2,87

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
Au transport des déchets peut être applicable l`ADR.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

2-ETILESANOLO
Informazioni sul prodotto: smaltimento richiesto in conformità con tutte le normative statali e locali relative alla gestione dei rifiuti. La scelta del il metodo di smaltimento appropriato dipende dalla composizione del prodotto in base al tempo di smaltimento e dal locale statuto e possibilità di smaltimento.
Rifiuti pericolosi secondo il Catalogo europeo dei rifiuti (CAE)

NITRATE DE 2-ÉTHYLHEXYLE
Récupérez le produit lorsque cela est possible. L'incinération dans des usines autorisées sur site ou hors site équipées de systèmes de post-combustion des gaz de combustion, de lavage humide et de dépoussiérage est la pratique d'élimination préférée. À condition que le 2-EHN ne soit pas limité, il ne devrait pas y avoir de risque de décomposition violente. Le 2-EHN ne convient pas aux décharges ou aux traitements avec des processus biologiques. Une décomposition et un incendie peuvent également se produire avec les déchets contenant du 2-EHN en cas de surchauffe ou de contact avec des matières réactives.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
IMDG:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
IATA:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID:	Classe: 3	Etiquette: 3
IMDG:	Classe: 3	Etiquette: 3
IATA:	Classe: 3	Etiquette: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA:	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID:	NO
IMDG:	NO
IATA:	NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 30	Quantités Limitées: 5 L	Code de restriction en tunnels: (D/E)
	Special Provision: -		
IMDG:	EMS: F-E, S-E	Quantités Limitées: 5 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 220 L	Mode d'emballage: 366
	Pass.:	Quantité maximale: 60 L	Mode d'emballage: 355
	Instructions particulières:	A3	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit
Point 3 - 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l`obligation de notification d`exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/
des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H302+H332	Nocif en cas d`ingestion ou d`inhalation.
H302	Nocif en cas d`ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.

H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d`ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d`identification dans l`ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d`étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l`Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d`immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d`identification dans l`Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d`exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d`exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d`exposition à court terme
- TWA: Limite d`exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:
1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l`utilisation de produits chimiques.
La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l`Annexe
I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.
Les méthodes d`évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
02 / 03 / 08 / 11 / 12 / 15 / 16.